

Déclaration conjointe

sur

la Coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire

Entre

le ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie du Japon

et

la Ministre de la Transition Energétique de la France

Le ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) du Japon et la ministre de la Transition énergétique (MTE) de la France affirment que l'énergie nucléaire contribue de manière significative à assurer la sécurité d'approvisionnement mondiale et à atteindre la neutralité carbone. Le Japon et la France, comme convenu dans l'accord de coopération signé à Tokyo le 26 février 1972, affirment qu'ils continueront à approfondir la coopération nucléaire mutuelle, le soutien aux pays tiers partageant des valeurs communes en vue d'améliorer la sûreté nucléaire mondiale et à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous soulignons que l'héritage de la technologie nucléaire que le Japon et la France ont construit à travers leur histoire de coopération nucléaire et la création d'opportunités pour former des jeunes qui joueront un rôle actif dans le domaine de l'énergie nucléaire à l'avenir, sont essentiels pour maintenir et renforcer la technologie nucléaire, les ressources humaines et la base industrielle des deux pays, afin de répondre aux attentes du monde en tant que pays développés en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Pour atteindre cet objectif, nous mettons en place un plan d'action des gouvernements des deux pays comme nouveau cadre de coopération :

- (1) Nous accélérerons les discussions pratiques sur les mesures politiques et la coopération, y compris le soutien et le financement de la R&D, en ce qui concerne les thèmes suivants qui revêtent une importance particulière dans le domaine de l'énergie nucléaire :
 - a. Renforcement de la coopération pour l'exploitation à long terme (ELT) sûre et l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires existants, en coopération avec des instituts de recherche et des organismes industriels. Les domaines de collaboration peuvent être des projets de R&D contribuant à la gestion du vieillissement et de l'obsolescence ainsi qu'au soutien du développement des ressources humaines pour une ELT plus sûre.
 - b. Démantèlement conforme et efficace des centrales nucléaires, pour le démantèlement des centrales nucléaires de Fukushima Daiichi (FD) avec le plus haut niveau de sûreté dès lors que les analyses et enseignements tirés de l'accident et les efforts liés à son démantèlement amélioreront l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire dans nos deux pays. Des coopérations entre gouvernements et entre entreprises privées seront recherchées pour renforcer les coopérations industrielles pour le démantèlement de FD.

- c. Maintien et renforcement de la chaîne d'approvisionnement, y compris pour les composants de réacteurs et le combustible nucléaire, si nécessaire, avec de nouvelles capacités d'enrichissement et de conversion.
 - d. Coopération pour l'amélioration de la formation capacitaire en matière d'énergie nucléaire dans les pays nouveaux entrants.
 - e. Promotion de la politique de retraitement qui minimise les déchets et diminue les besoins en uranium naturel.
 - f. Efforts pour soutenir la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire par le biais d'organisations multilatérales, y compris en Ukraine.
- (2) Nous nous préparons à accélérer la coopération technique sur le cycle du combustible nucléaire. Des instituts de recherche et des entreprises privées poursuivront leurs recherches sur les perspectives de retraitement du combustible MOX usé.
- (3) La France et le Japon affirment l'importance de construire une chaîne d'approvisionnement nucléaire robuste entre des pays partageant des valeurs communes lors de l'examen du développement des réacteurs nucléaires, y compris les réacteurs innovants, les grands réacteurs à eau légère ainsi que les petits réacteurs modulaires (SMR), et leur déploiement dans leur propre pays et dans les pays tiers, et renforcent le soutien politique des deux gouvernements à ce sujet.
- (4) Nous poursuivons notre coopération en matière de R&D pour le développement de réacteurs avancés de nouvelle génération. En particulier, en ce qui concerne les réacteurs rapides refroidis au sodium (SFR), les instituts de recherche et les entreprises privées en France et au Japon renforceront leur coopération et examineront les opportunités de développement de nouvelles technologies et de conceptions d'une manière qui contribue aux avantages communs en tenant compte de la maturité technologique et des attentes du marché.

Les Signataires ont signé cette déclaration commune en deux exemplaires originaux en langue japonaise et française dont chaque Signataire a reçu un exemplaire.

Paris, le 3 mai 2023